



Formation interne

SENSIBILISATION AU RISQUE ROUTIER

OBJECTIF

Permettre à un conducteur de répondre aux obligations du Code du Travail en recevant une formation spécifique à l'entreprise.

Assister le Chef d'Etablissement à respecter son obligation de formation pour la conduite en sécurité d'un véhicule de l'entreprise.

A l'issue de la formation, le conducteur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les manœuvres, toutes les vérifications d'un véhicule de l'entreprise.

PARTICIPANTS et PRE-REQUIS

8 Personnes maximum pour la partie théorique d'une durée de 7 heures groupées.

PROGRAMME

DÉROULEMENT DE LA PARTIE THÉORIQUE :

- | | |
|--|---|
| <p>➤ GENERALITES
<i>Les accidents de la route</i></p> <p>➤ LE VÉHICULE
<i>Vérification avant départ</i>
<i>Le chargement</i>
<i>Le matériel du véhicule</i>
<i>Le contrôle technique</i></p> <p>➤ LE CONDUCTEUR
<i>Les documents pour conduire</i>
<i>Les catégories de permis</i>
<i>Le permis à point</i>
<i>La vue du conducteur</i>
<i>L'alcool et la conduite</i>
<i>Les médicaments, les drogues et la fatigue</i>
<i>Le téléphone portable</i></p> | <p>➤ LES SITUATIONS D'URGENCE
<i>Conduite à tenir en cas d'accidents</i>
<i>Le feu de véhicule</i>
<i>Les limitations de vitesse</i>
<i>La distance d'arrêt</i>
<i>La violence du choc</i>
<i>La ceinture de sécurité</i>
<i>La manutention manuelle</i></p> <p>➤ L'ENVIRONNEMENT
<i>La signification des panneaux</i>
<i>Passage des intersections, des ronds-points</i>
<i>Les feux</i>
<i>Les arrêts et stationnements</i>
<i>Les dépassements et les croisements</i>
<i>Les autoroutes et les routes à accès réglementé</i>
<i>Les conditions de conduite</i>
<i>Les autres usagers</i></p> <p>➤ L'ORGANISATION ET LE RISQUE ROUTIER</p> |
|--|---|

METHODE PEDAGOGIQUE

La méthode utilisée est basée essentiellement sur le visuel et la mémoire.

Echange entre l'animateur et les stagiaires de cas vécus et analyse de situations diverses.